

La Chausséria.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

Attestation du Rapport financier annuel 2010

Comptes sociaux

Tableau des résultats financiers

Rapport de Gestion

Rapports du Commissaire aux Comptes

**Rapport du Président sur le fonctionnement du
Conseil d'Administration et le Contrôle Interne**

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Janie PHILIP

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P.', written over the printed name 'Janie PHILIP'.

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA SA		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N -1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 830 021	1 830 021	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	294 760	294 760	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	183 003	183 003	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	3 677 221	3 481 679	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	195 680	195 542	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	6 180 685	5 985 005	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ		293 745	
	TOTAL (III)	DR		293 745	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 089	335	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	135 727	151 025	
	Dettes fiscales et sociales	DY	519 340	497 323	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	548	30	
Compte régul.	EB				
TOTAL (IV)	EC	657 704	648 713		
Écarts de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 838 389	6 927 463		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	657 704			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant *

		Exercice N			Exercice (N-1)				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 627 856	FB	7 982	FC	4 635 838	4 502 247	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens} * \\ \text{services} * \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
		FJ	4 627 856	FK	7 982	FL	4 635 838	4 502 247	
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 635 838	4 502 247	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	2 030 120	2 061 103	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(127 735)	22 107	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	145 449		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	882 904	907 962	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	74 719	84 412	
	Salaires et traitements*					FY	1 029 193	925 061	
	Charges sociales (10)					FZ	394 643	351 427	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements} * \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	46 767	45 386
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	23 772	5 187
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 499 832	4 402 645	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	136 006	99 602	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	150 861	180 427	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	150 861	180 427	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	684	1 899	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	684	1 899	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	150 177	178 528	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	286 183	278 130	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>LA CHAUSSERIA SA</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY	EL	EM	EN					
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	53 663	PF	6 666	PG	PH	60 329		
Terrains				PI		PJ		PK	PL			
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO	PQ			
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	262 550		QD		QE	33 993	QF	18 268	QG	278 275	
	Matériel de transport	13 710		QH		QI	6 108	QJ		QK	19 818	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		276 260		QU		QV	40 101	QW	18 268	QX	298 093	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		329 923		ØN		ØP	46 767	ØQ	18 268	ØR	358 422	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP	SR				

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>LA CHAUSSERIA SA</u> Néant <input type="checkbox"/> *									
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	43 187	5C	11 000	5D	21 683	5E	32 504
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	293 745	5W		5X	293 745	5Y	
TOTAL II	5Z	336 932	TV	11 000	TW	315 428	TX	32 504	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	161 187	6P	21 272	6R		6S	182 459
	Sur comptes clients	6T		6U	2 500	6V		6W	2 500
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	161 187	TY	23 772	TZ		UA	184 959	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	498 119	UB	34 772	UC	315 428	UD	217 463	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	88 888	UV		UW	88 888				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	2 639				2 639				
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	561		561					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	45 198		45 198						
	TOTAUX		VT	137 286	VU	45 759	VV	91 527			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 089		2 089						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	135 727		135 727						
Personnel et comptes rattachés		8C	219 743		219 743						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	161 046		161 046						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 058		2 058						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	68 861		68 861						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	67 632		67 632						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	548		548						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	657 704	VZ	657 704						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : <u>LA CHAUSSERIA SA</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 0			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	195 680			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)										
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) *										
	Amendes et pénalités (nature :										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						ZN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro	M8	WR	375 478				
TOTAL I											
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
	Régime des sociétés mères et des filiales* (quote-part des frais et charges restant imposable à Produir net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation						XA				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement*										
	* Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5		
	* Abattement sur les plus-values et exonérations		L6	Sociétés investissant antérieurement		K3	Zone Banche Corse (art. 44 decies)		OT		
Zone Banche orientale (art. 44 octies et octies A)		OV	Droit d'emploi à l'industrialisation (art.44 dodécies)		IF	Zone Banche d'ouest (art. 44 quaterdecies)		XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		OT	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	308 901				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	308 901				

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)		
	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV 71 682	ZW 55 523
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
<i>organic</i>	9K 7 417	9L 7 201
<i>1% construction</i>	9M 4 721	9N 3 853
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN 83 820	YO 66 577
à reporter au tableau 2058-A :	↓ Ligne WI	↓ Ligne WU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS
(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX		

Désignation de l'entreprise LA CHAUSSERIA SA Néant *

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	195 542
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
		Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)		ØE
	TOTAL I			ØF
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB	
		- Autres réserves	ZD	195 542
	Dividendes	ZE		
	Autres répartitions	ZF		
	Report à nouveau	ZG		
	TOTAL II			ZH

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7	YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance	YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	479 819		471 238
	— Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	34 195		31 396
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	368 890		405 328
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	882 904	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*	YW	26 273		39 421
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	48 446		44 991
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	74 719	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée	YY	907 058		880 695
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2009) *	ØB	1 004 600		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL
		Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO
		Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF
Selon le cas, indiquer 1 si bénéfice consolidé, 2 si bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG		Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale. JH	N°SIRET de la société mère. JJ		
- numéro de centre de gestion agréé* XP					
- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : [] handicapés : [])		YP	40		
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%		%
- Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'ann. III au C.G.I. (tableau 2059-G) doit être jointe obligatoirement à la présente déclaration. Si absence de filiales et participations, cocher 0. Si présence de filiales et participations, cocher 1.		ZR		<input type="checkbox"/>	

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1	Fonds ANGERS	67 078				67 078
2	Agencement	18 268		18 268		
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1	80 000	12 922	12 922				
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)			⑫	12 922			
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne)			⑬	(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%			⑭				

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-1			
		N-2			
	différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-3			
		N-4			
	(à préciser) au titre de :	N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* -0 bis du CGI) ❸ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies* -0 du CGI) ❹ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 16 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ❸	Solde des moins-values à 16 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Designation de l'entreprise : <u>LA CHAUSSERIA SA</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL(lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL(lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA SA Néant *

Exercice ouvert le : 01012010 et clos le : 31122010 Durée en nombre de mois : 1 2

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	4 635 838
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
TOTAL I	OM	4 635 838

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	2 030 120
Variation de stocks (marchandises)	OO	(127 735)
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	145 449
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	882 904
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 930 738

III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I - TOTAL 2	OG 1 705 100

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 Euros

Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS

SIRET : 660 800 798 01 125

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)

(En Euros)

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises	480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	4 511 670	4 613 386	4 684 836	4 502 247	4 635 838
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 710 022	708 192	590 052	343 815	343 815
c) Impôts sur les bénéfices	159 215	207 961	168 108	97 704	95 978
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1 335 312	424 861	343 320	195 542	195 680
e) Montant des bénéfices distribués (1)					
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	3,23	1,04	0,88	0,61	0,61
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	2,78	0,88	0,72	0,41	0,41
c) Dividende versé à chaque action (2)					
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	35	39	36	36	40
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	229 957	301 492	314 842	351 427	351 427
c) Montant de la masse salariale	684 461	792 512	886 802	925 061	925 061

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directeur ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUN 2011**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé (01 JANVIER 2010 au 31 DECEMBRE 2010) et pour soumettre, à votre approbation, les comptes dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera, dans son rapport, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport, est annexé, conformément à l'article 148 du Décret du 23 MARS 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4 635 838 € contre 4 502 247 € pour l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 3 %.

Le résultat courant avant impôt d'exploitation 2010 est positif de 286 228 € contre un résultat de 278 130 € au 31/12/2009.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 195 680 € sensiblement égal à celui de 2009 de 195 542 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Malgré la crise, nous arrivons à maintenir nos résultats grâce à nos chaussures fabriquées en Europe, avec une position « haut de gamme » pour un prix de moyenne gamme.

PREVISIONS ET PLAN POUR L'ANNEE 2011

A ce jour, nous avons 13 magasins, car le magasin d'ANGERS a été vendu en 2010

- 4 magasins à PARIS
- 3 magasins à LYON
- 1 magasin à LILLE
- 1 magasin à NANTES
- 1 magasin à MONTPELLIER
- 1 magasin à AIX EN PROVENCE
- 1 magasin à BORDEAUX
- 1 magasin à TOULON

Nous étudions toujours des propositions de fonds de commerce à la vente à PARIS, NICE, STRASBOURG et CANNES ; à ce jour, aucun acte d'achat n'a été signé.

Nos résultats prévisionnels pour l'année 2011 font ressortir un résultat d'exploitation d'environ 300 000 €, et un chiffre d'affaires prévisionnel de 4 800 000 €.

PRISE DE PARTICIPATION AU COURS DE L'EXERCICE

Notre Société n'a pris aucune participation au capital de sociétés au cours du présent exercice.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L-233-13 du code de commerce (ancien article 356-3 de la loi du 24 JUILLET 1966) et compte tenu des informations reçues en application de l'article L-233-7 du code de commerce (ancien article 356-1 de ladite loi), nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social à la clôture de l'exercice.

Personnes possédant plus de 10 % du capital :

Madame Janie PHILIP
Monsieur Jean Yves GUILLOSSON
Mademoiselle Virginie PHILIP

Personne possédant plus de la moitié du capital :

Société PUEYO

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 195 680 € au poste « autres réserves »

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES ((article 39-4 du C.G.I)

La Société n'a pas supporté, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2010, de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

- Notre Société n'a pas recours au crédit Fournisseur,
- Elle paie les loyers des magasins d'avance (les loyers sont appelés par trimestre et ils sont payés dès les premiers jours du trimestre)
- Les fournisseurs sont payés comptant dès la livraison avec un escompte.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-104-1 du Code du Commerce)

I – Mandats des Administrateurs :

Le mandat de Virginie PHILIP arrive à expiration, son renouvellement sera proposé à l'Assemblée du 22/06/2011

II-Liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés :

La liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés figure en annexe I du présent rapport.

III-Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 :

Les informations relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux, au cours de l'exercice 2010, figurent en annexe II du présent rapport.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX
COMPTES :**

I – Mandats des Commissaires aux Comptes :

- Aucun mandat n'est arrivé à expiration.

RESOLUTIONS – QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées, et donner quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.



**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Janie PHILIP**

**ANNEXE I DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2011**

**LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS
D'AUTRES SOCIETES**

Mme Janie PHILIP Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. PUEYO
Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. CHAPEAUX
DE FRANCE
Gérante de la Société MIK PRESSING
Gérante de la Société AIXOISE DE PRESSING
Gérante de la S.A.R.L. LA BAIE DOREE
Gérante de la SCI DU LANGUEDOC
Gérante de la SCI DU PERCHE

Melle Virginie PHILIP Administrateur de la S.A. PUEYO
Administrateur de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE

**ANNEXE II DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2011**

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE
L'EXERCICE 2010**

Mme Janie PHILIP – Administrateur et Président Directeur Général : 63 595 € (salaire brut 2010 + Prime 2009)

Melle Hélène GUILLOSSON – Administrateur : néant

Melle Virginie PHILIP – Administrateur – 120 545 € (salaire brut 2010 + Prime 2009)

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice au 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Appréciation des règles et principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et décrits dans l'annexe aux comptes annuels, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Votre société suite à un arrêt de la Cour d'Appel de MONTPELLIER du 22 septembre 2010 a réintégré la provision pour risques constituée antérieurement et concernant le sinistre de décembre 2002, sans incidence sur le résultat de l'exercice.
- Votre société a procédé à des provisions pour dépréciation des stocks suivant l'année d'achat de marchandises
- La note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe décrit les modalités de comptabilisation des éléments incorporels (fonds de commerce) et les raisons pour lesquelles aucune provision pour dépréciation n'a été effectuée.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la Direction et à comparer avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

MARSEILLE, le 26 avril 2011

T. KALPAC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Kalpac', with a large, sweeping underline stroke below it.

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE CONTROLE INTERNE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient à la Présidente de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport de Madame la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations données dans le rapport de Madame la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport de la Présidente,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler, les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de Madame la Présidente du Conseil d'Administration établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

MARSEILLE, le 26 avril 2011

T. KALPAC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Kalpac', with a long horizontal flourish extending to the right.

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de : 1.830.021 €
Siège Social : 68 rue de Passy

75016 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous n'avons été avisés d'aucune convention nécessitant l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

En application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Il s'agit des loyers versés à la SCI LANGUEDOC (Gérante Madame PHILIP) :

- au titre du magasin de Montpellier	27.991,94 €
- au titre du magasin de Toulon	37.470,95 €
- au titre du magasin de Angers (01/01 – 31/03/2010)	5.970,80 €

MARSEILLE, le 26 avril 2011

T. KALPAC



LA CHAUSSERIA
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 020,87 EUROS
SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS
R.C.S. PARIS B 660 800 798

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE
(Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 Juin 2011)

Chers actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général.

1. – PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 – Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 3 membres. La liste des Administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

*** Madame Janie PHILIP** (Administrateur et Président Directeur Général)

Mandats dans d'autres sociétés :

Administrateur et Président Directeur Général de la SA CHAPEAUX DE FRANCE

Administrateur et Président Directeur Général de la SA PUEYO

Gérante de la SARL SOCIETE AIXOISE DE PRESSING

Gérante de la SARL MIK PRESSING

Gérante de la SARL LA BAIE DOREE

Gérante de la SCI DU LANGUEDOC

Gérante de la SCI DU PERCHE

* **Mademoiselle Héléna GUILLOSSON**

* **Mademoiselle Virginie PHILIP** (Administrateur)

Mandats dans d'autres sociétés :

Administrateur de la SA CHAPEAUX DE FRANCE

Administrateur de la SA PUEYO

1.2.– Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois :

- le 01 Mars 2010, aux fins d'examiner les comptes provisoires au 31 Décembre 2009,
- le 12 Mai 2010, aux fins de statuer sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos au 31/12/2009 et préparation de l'Assemblée Générale,
- le 28 Août 2010, aux fins d'examiner les comptes du 1^{er} semestre 2010,
- le 17 Décembre 2010, aux fins d'examiner l'activité économique de nos magasins, et l'étude de nouvelles implantations.

1.3. – Convocations du Commissaire aux Comptes

Conformément à l'article 19 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués par lettre simple.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué aux réunions du Conseil d'Administration et, notamment, à la réunion relative à l'arrêté des comptes (article L.225-238 du Code de Commerce).

1.4. – Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux.

1.5. – Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège administratif de la société.

1.6. – Procès-verbal de la réunion

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de la réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques en vue d'élaborer des informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le suivi interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1. – Organisation générale du suivi interne

Celui-ci repose principalement dans notre secteur de vente de chaussures sur :

- un appareil informatique performant reliant les magasins à l'unité centrale, nous permettant de contrôler les stocks entrant et sortant, les marges, les flux de trésorerie, les vols, etc...

Ce suivi interne est complété par un contrôle permanent des stocks et par inventaire physique deux fois par an.

Ce suivi interne (gestion des stocks et des ventes) est suivi par la responsable du service informatique, contrôlé par Mademoiselle Virginie PHILIP, Administrateur de la Société.

- un service comptable compétent permettant d'établir des résultats financiers au jour le jour.

La tenue de la comptabilité est assurée, au sein de la Société, par nos services comptables.

Le suivi des domaines financiers et commerciaux du fonctionnement de la Société est assumé par le Président Directeur Général.

2.2. – Mise en œuvre du suivi interne

Le suivi interne de notre Société est effectué directement par le Conseil d'Administration, sous contrôle du Commissaire aux Comptes.

3. – POUVOIRS DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été fixée aux pouvoirs du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général,
Mme Janie PHILIP,

